

Compte rendu de la réunion du 12 mars 2016

Présents : tous les conseillers

Secrétaire de séance : Evelyne BOYER

Date de convocation : 07 mars 2016.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs :

Ceux-ci sont présentés par Gérard Petit.

Budget principal

| | Dépenses | Recettes | Excédent ou Déficit 2014 | résultat |
|------------------------|------------|------------|--------------------------|--------------|
| Section exploitation | 506 102.54 | 535 822.20 | 136 869.16 | + 166 588.82 |
| Section investissement | 305 277.25 | 330 857.73 | - 93 882.85 | - 56 568.19 |
| Restes à réaliser | 75 673.82 | 87 408.00 | | |

En 2016, 110 020,63€ seront reportés en section de fonctionnement.

Budget lotissement :

| | Dépenses | Recettes | Déficit 2014 | résultat |
|------------------------|-----------|-----------|--------------|------------|
| Section exploitation | 61 785.09 | 61 785.09 | 0 | 0 |
| Section investissement | 59 385.92 | 60 060.09 | 10 060.09 | - 9 385.92 |

Mis aux votes, les comptes administratifs sont votés à l'unanimité et quitus est donné au Maire. Monsieur le Maire informe le Conseil que la création d'un budget « caisse des écoles » retraçant les dépenses de l'école est envisagée.

Vote des comptes de gestion

Les comptes de gestion, fidèles aux comptes administratifs sont eux aussi, votés à l'unanimité.

Participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze :

La participation 2016 de 4 763 € sera fiscalisée - accord du conseil.

Bibliothèque : la convention va être renouvelée pour 4 ans soit jusqu'en 2019 avec la Bibliothèque départementale de prêt. Accord du conseil.

Contrat agent occasionnel : La garderie matin et soir des enfants est à la charge de la commune. L'agent recruté remplace la titulaire en congé parental. Le contrat de 5h/jour est renouvelé jusqu'au 17 septembre. Accord pour signature du contrat.

Indemnités maire et adjoints : une nouvelle loi rend obligatoire le versement de l'indemnité maximale due aux maires et adjoints dans les communes de - 1000 habitants. Le maire et les adjoints ne souhaitent pas modifier leur indemnité. Affaire à suivre.

Demande du Fonds de soutien territorial : subvention versée par la CABB. Le dossier doit être renvoyé à l'agglomération avant le 31 mars. Le maire propose de déposer un dossier pour la 1^{ère} tranche du PAB –rue des Ormeaux jusqu'au cimetière.

Haut débit : les travaux sont commencés, rue des Fontaines ; les chambres de tirage sont installées. Reste l'aménagement de l'espace et le passage de la fibre.

Réunion du budget : 11 avril à 20h.